



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 3 octobre 2022, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, et l'agent administratif, M. Jean-François Labrie-Simoneau, sont aussi présents.

Est absent : M. Pierre Cloutier, conseiller

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022.
3. Procès-verbal de correction pour la résolution numéro 2022-177.
4. Présentation du projet règlement numéro 2022-09, concernant la diminution de la vitesse maximum de 50 km/h à 40 km/h dans les périmètres urbains.
5. Soumission de Plomberie 1750 Damaxpert pour la conversion de l'huile à chauffage à l'électricité à la salle municipale.
6. Soumission de Marius Marcoux & Fils inc., pour la partie électricité de la conversion du chauffage à l'édifice municipal, de l'huile à chauffage à l'électricité.
7. Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
8. Priorité travaux de voirie 2023.
9. Période de questions de l'assistance.
10. Modification demande pour un emprunt temporaire.
11. Inscription formation sur la protection des renseignements personnels offerts par la FQM.
12. Inscription formation « Le grand décompte » offert par l'ADMQ.
13. Demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables pour le déneigement du stationnement de l'église de Ste-Julie de Laurierville pour la saison hivernale 2022-2023.
14. Soumission pour le cirage du plancher de la bibliothèque.
15. Travaux élagage d'arbres édifice municipal et enseigne numérique.
16. Demande du Club Les Neiges Lystania pour les traverses des sentiers de motoneiges 2022-2023.
17. Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2022-2023.
18. Demande de l'Office régional d'Habitation de l'Érable.
19. Date pour le souper des Fêtes.
20. Transfert au Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville.
21. Demande de partenariat financier des 5 Comités 12-18 de l'Érable.
22. Transfert 11 000 \$ au service de loisirs.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2022.
26. Varia.
27. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2022-234

### Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-235**

**Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 12 septembre 2022, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et greffier-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Procès-verbal de correction pour la résolution numéro 2022-177.**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le procès-verbal de correction, pour la résolution numéro 2022-177, adoptée le 4 juillet 2022. Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, une copie de la résolution 2022-117 modifiée est également déposée.

**Présentation du projet de règlement numéro 2022-09, concernant la diminution de la vitesse maximum de 50 km/h à 40 km/h dans les périmètres urbains.**

M. Carl Laflamme, conseiller, présente un projet de règlement décrétant la diminution de la vitesse maximum de 50 km/h à 40 km/h dans les périmètres urbains.

**Que** le projet de règlement numéro 2022-09, est déposé séance tenante.

**Résolution : 2022-236**

**Soumission de Plomberie 1750 Damaxpert pour la conversion de l'huile à chauffage à l'électricité à l'édifice municipal.**

**Attendu** que la municipalité désire profiter du programme d'aide financière ÉcoPerformance du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles pour remplacer le système de chauffage à l'édifice municipal, de l'huile à chauffage à l'électricité, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35,7 tonnes par année;

**Attendu** que la municipalité peut, en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2021-03, concernant la gestion contractuelle, conclure de gré à gré, un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépenses d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du Code municipal (105 700 \$);

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Plomberie 1750 Damaxpert, au prix de 38 689.09 \$, taxes incluses, datée du 26 septembre 2022, pour les travaux de conversion du système de chauffage à l'édifice municipal, de l'huile à chauffage à l'électricité.

**Que** le prix comprend les équipements et la main-d'œuvre, tel que plus précisément décrit dans la soumission.

**Que** le prix ne comprend pas la valve de contrôle, circulateur de pompe, électricité et amiante, s'il y a lieu dans ce dernier cas.

**Qu'**une partie des travaux est payée par le programme ÉcoPerformance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, avec une aide financière maximale de 26 248.80 \$ et le solde par à même le budget de l'année 2022.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-237****Soumission de Marius Marcoux & Fils inc., pour la partie électricité de la conversion du chauffage à l'édifice municipal, soit de l'huile à chauffage à l'électricité.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Marius Marcoux & Fils inc., pour la partie électricité des travaux de conversion du système de chauffage à l'édifice municipal, de l'huile à chauffage à l'électricité, et ce, au prix de 14 635.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le prix inclut les travaux suivants :

- Faire entrée 200A 347/600V dans le vestiaire.
- Installer nouveau conduit à l'extérieur.
- Raccord fournaise eau chaude 127 amp 600V
- Filage et raccord bas voltage non-inclus.

**Que** coût des travaux est payé à même le budget de l'année 2022.

**Adoptée****Résolution : 2022-238****Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.**

**Considérant** que la municipalité de Laurierville est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**Considérant** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

**Considérant** que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

**Considérant** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**Considérant** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Laurierville doit constituer un tel comité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès.

**Que** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Laurierville :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit le directeur général et greffier-trésorier;
- Du directeur.trice général.e adjoint.e.

**Que** ce comité sera chargé de soutenir la municipalité de Laurierville dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès.

**Que** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité de Laurierville de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-239**

**Priorité travaux de voirie 2023.**

**Attendu** que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable demande à la municipalité d'indiquer l'ordre de priorité des travaux de voirie prévus en 2023, car le service d'ingénierie ne pourra pas réaliser l'ensemble des projets à réaliser en 2023, et que certains travaux seront reportés en 2024;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que pour 2023, la priorité des travaux de voirie est la suivante :

- 1) LAU-202-01 : Rang 7 Est phase 1 (TECQ 2019-2023)
- 2) LAU 2022-02 : Rechargement en gravier Rang 5
- 3) LAU 2023-02 : Remplacement 2 ponceaux Rang 4

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2022-240**

**Modification demande pour un emprunt temporaire.**

**Attendu** que le solde à recevoir dans le cadre du Programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), est de 594 179\$, soit 334 702 \$ en 2022-2023 et 259 477 \$ en 2023-2024);

**Attendu** que l'aide financière est utilisée pour des travaux de voirie dans le Rang 8 Ouest en 2022, et le Rang 7 Est en 2023;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable, pour un emprunt temporaire maximum au montant de 594 179 \$, lequel sera utilisé en attendant les versements de l'aide financière dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Que** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2022-216, adoptée le 12 septembre 2022.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-241**

**Formation sur la protection des renseignements personnels offerts par la FQM.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à la formation intitulée « Projet de Loi 64-Protection des renseignements personnels », offert par la Fédération québécoise des municipalités, les 18 octobre et 8 novembre 2022, sous forme de webinaires.

**Que** la durée de chaque conférence est d'une heure, soit de 9h00 à 10h00.

**Que** le coût d'inscription est de 80.00 \$ par conférence, pour un total de 160.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le coût d'inscription est payé par la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-242**

##### **Formation « Le grand décompte », offert par l'ADMQ.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à la formation intitulée « Le grand décompte », offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 9 novembre sous forme d'un webinaire.

**Que** la durée de la formation est trois heures, soit de 9h00 à 12h00.

**Que** le coût d'inscription est de 125.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le coût d'inscription est payé par la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-243**

##### **Demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables pour le déneigement du stationnement de l'église de Ste-Julie de Laurierville pour la saison hivernale 2022-2023.**

**Attendu** que la Fabrique Notre-Dame-des-Érables utilise le stationnement de façon plus sporadique avec la célébration d'une messe au 2 semaines, et pour des funérailles et baptêmes;

**Attendu** que le stationnement est utilisé plus fréquemment pour des raisons non reliées à des activités de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables (Résidence Provencher, école Ste-Julie, remorques de motoneiges et VTT, activités du service de loisirs, etc...);

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'effectuer le déneigement du stationnement de l'église Ste-Julie de Laurierville, pour un montant de 1 000\$, pour la saison 2022-2023.

**Que** le montant est payable en 2 versements égaux de 500 \$, le 15 janvier 2023 et le 15 mars 2023.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-244**

##### **Soumission pour le cirage du plancher à la bibliothèque municipale.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Décapage Cirage Jimmy Isabel, reçu le 22 septembre 2022, pour le cirage du plancher à la bibliothèque municipale, au prix de 888.42 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2022-245**

**Travaux élagage d'arbres à l'édifice municipal et près enseigne numérique.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise des travaux d'élagage aux arbres situés en façade et sur le côté ouest de l'édifice municipal, afin d'élaguer les branches mortes.

**Que** ce conseil autorise également des travaux d'élagage pour quelques branches qui nuisent à la visibilité de l'enseigne numérique à l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher.

**Que** les travaux d'élagage soient exécutés par M. Bruno Goulet, lequel estime 2 heures de travail au tarif horaire de 140.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-246**

**Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses des chemins municipaux.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le Club les neiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2022-2023, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- La Route 218, la traverse du pont de la Grosse-Ile et la route de la Grosse-Ile pour rejoindre le lot 5 659 325.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388, route de la Grosse-Ile et entre les lots 5 659 325 et 5 659 326.
- Près du 545 Rang 5
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile.
- Rang 6 Ouest, près du lot à M. Gaston Beaudoin et René Côté, circulation sur une dizaine de mètres sur l'accotement lot à M. Nicolas Nadeau
- Rang 7 Ouest lot M. René Côté.
- Rang 8 Ouest, lot M. René Côté et M. Stéphane Mercier.

**Que** la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club les neiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-247**

**Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2022-2023.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 Chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2022-2023, et ce, au prix de 1 450.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-248**

**Demande de l'Office régional d'habitation de l'Érable.**

**Attendu** que l'Office régional d'habitation de l'Érable (ORH de l'Érable) s'adresse à la municipalité pour la conclusion de 2 ententes, une première relative à la réponse aux appels d'urgence au HLM de Laurierville, et une seconde relative au déneigement des trottoirs et sortie d'urgence au HLM de Laurierville, ainsi que la gestion des bacs roulants de déchets et de récupération;

**Attendu** que l'entente relative à la réponse aux appels d'urgence au HLM de Laurierville, consiste à mandater un employé municipal pour fournir une réponse la plus rapide possible, suite à un appel d'urgence d'un locataire au système de prise d'appels d'urgence unique de l'ORH de l'Érable;

**Attendu** que l'entente relative au déneigement et à la gestion des bacs roulants de déchets et de récupération, consiste à mandater un employé de la municipalité pour le déneigement et déglçage des trottoirs et sortie d'urgence au HLM de Laurierville, ainsi que gérer les bacs roulants de déchets et récupération selon la cédule des collectes;

**Attendu** que l'ORH de l'Érable s'engage à payer la facturation établie par la municipalité pour les services rendus en relation avec les 2 ententes;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de conclure l'entente relative à la réponse aux appels d'urgence, d'une durée d'un an, soit du 7 octobre 2022 au 7 octobre 2023.

**Que** le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer l'entente relative à la réponse aux appels d'urgence avec l'Office régional d'habitation de l'Érable, pour l'HLM de Laurierville.

**Que** l'employé mandater pour répondre aux appels d'urgence est M. François Gingras, inspecteur en voirie.

**Que** pour l'entente relative au déneigement et à la gestion des bacs roulants de déchets et de récupération, la municipalité n'a présentement pas d'employé disponible pour accomplir cette tâche, donc, ne pourra conclure une entente pour 2022-2023 pour la susdite entente.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-249**

##### **Date pour le souper des Fêtes.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'autoriser l'agent administratif, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à organiser un souper des Fêtes, à la salle municipale de Laurierville, le vendredi 9 décembre prochain, pour les employés municipaux, les bénévoles œuvrant sur les divers comités de la municipalité, ainsi que pour les membres du conseil.

**Attendu** la nature de l'évènement, les conjoints.es sont également invités à participer à cette activité.

**Que** le coût de cette activité est estimé à 2 800 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-250**

##### **Transfert au CDE Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$, soit versé au Comité de Développement économique de Ste-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées au cours des derniers mois.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2022-251**

##### **Demande de partenariat financier des 5 comités 12-18 de l'Érable.**

**Attendu** que les 5 comités 12-18 de l'Érable (Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy), travaillent pour aménager un parcours



hanté dans l'ancien Palais de Justice d'Inverness, aujourd'hui devenu le Musée du Bronze, dans le cadre de la fête de l'halloween;

**Attendu** que les 5 comités 12-18 de l'Érable s'adressent à la municipalité pour une aide financière, dans le cadre de ce projet;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le versement d'un montant de 100.00 \$ aux Comité 12-18 de l'Érable, pour le parcours hanté, que la population est invitée à visiter le 29 octobre prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2022-252**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, qu'un montant de 11 000 \$, soit transféré de l'administration général au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

**Résolution : 2022-253**

**Jour du Souvenir.**

**Attendu** que la municipalité a reçu une invitation de la Légion Royale Canadienne, filiale Arthabaska, pour le Jour du Souvenir, samedi le 5 novembre prochain à 11h00 au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, ainsi qu'une demande de contribution volontaire à la campagne du Coquelicot.

**Il est résolu unanimement**, que ce conseil ne participe pas à l'activité Jour du Souvenir du 5 novembre, et ne verse pas une contribution volontaire à la campagne du Coquelicot.

**Adoptée**

**Liste des comptes.**

Meubles RD : Cuisinière électrique pour la cuisine à la salle mun..	1 500.41
Desjardins Assurances : Cotisations retraite pour août.	2 517.16
Xérox Canada ltée : Location photocopieur sept.-oct.-nov..	385.13
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire pour sept..	53.18
Mégaburo : Papeterie.	237.87
Plomberie 1750 inc. : Matériel pour salle municipale.	11.79
Caisse Desjardins : Frais de caisse octobre.	54.00
Employés : Salaire pour septembre.	19 850.39
Revenu Canada : Remises de septembre.	2 444.79
Ministre des Finances du Québec : Remises de septembre.	7 725.00
Agence 9-1-1 : Service pour juillet.	366.99
Beneva : Ass. coll. pour octobre.	3 249.45
Fonds d'information sur le territoire : Mutations septembre.	15.00
Desjardins Assurances : Cotisations retraite septembre.	2 440.52
Hydro-Québec : Service chauffage-climatisation bureau municipal.	532.58
Hydro-Québec : Service caserne du 29 juil. au 29 sept..	349.44
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 29 juil. et 29 sept..	142.62
Hydro-Québec : Service luminaires de rues pour septembre.	549.04
Hydro-Québec : Service 113 Mercier du 26 juil. au 26 sept..	989.24
Hydro-Québec : Service du 29 juil. et 29 sept. au bureau.	201.31
Hydro-Québec : Service à la croix du 30 juillet au 30 septembre..	56.26
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 5 août au 5 oct..	754.04
Hydro-Québec : Service au garage (estimé).	240.00
Hydro-Québec : Service au réservoir Rg Scott du 30 juil. au 30 sept..	39.69
Hydro-Québec : Serv. système septique commun du 5 août au 5 oct..	91.35

Hydro-Québec : Service au logement du 29 juillet au 29 septembre.	92.71
Claire Gosselin : Frais déplacement octobre.	80.00
Petite caisse : Frais poste, matériel service de garde, déplacements.	439.30
Carl Laflamme : Frais congrès FQM du 22 au 24 septembre.	1 165.56
Réjean Gingras : Chambre congrès FQM pour Suzy Bellerose.	701.36
Isabelle Gagné : Frais repas congrès FQM.	147.33
Suzy Bellerose : Chambre congrès FQM Isabelle Gagné et repas.	788.78
Ministre des Finances : Quote-part Sûreté du Québec.	61 253.00
Vivaco : Divers matériaux.	738.95
Beaudoin & Fils Serrurier enr. : Poignée de porte édifice munic..	79.23
Signalisation Lévis inc. : Ajustement frais de transport.	34.49
Frédéric St-Pierre : 6 billets 5 à 7 des 12-18 le 30 septembre.	90.00
Le Code Ducharme inc. : Mise à jour Code civil.	77.70
Carrières Plessis : Matériel granulaire égout pluvial.	796.18
Lavery Avocats : Honoraires dossier 932 Route 267.	2 024.71
Léger Drolet & Fils inc. : Ajustement porte caserne.	230.23
Renaud-Bray : Achat livres bibliothèque.	314.41
Énergie Sonic inc. : Huile à chauffage.	373.36
Dominique Martel : Achat livres.	30.00
Extincteurs BF Érable inc. : Insp. extincteurs et lumières d'urgence	981.11
Pièces de remorques Blondeau : Location nacelle pour nettoyer Gouttières à l'édifice municipal.	244.38
Sable Marco : Retour 13 palettes.	-373.67
Distribution Sanitaire SR : Produits ménagers.	517.57
EMP inc. : Travaux de pelle rue des Jonquilles.	314.76
Revenu Québec : Retour TPS et TVQ vente souffleur à neige.	973.38
Revenu Québec : Retour TPS et TVQ vente terrains résidentiel.	1 528.45
Eurofins : Analyse de l'eau en septembre.	412.77
Ferme Stéluka inc. : Travaux débroussaillage (39h).	6 812.27
Garage Marc Labrie enr. : Réparation crevaison tracteur pelouse.	17.25
Électrocentre 2000 inc. : HDMI adaptateur.	28.73
Jean-François Labrie-Simoneau : Clôture à neige et couvre-pôle.	83.28
Jean-François Labrie-Simoneau : Peinture no parking caserne	114.95
Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire pour octobre.	49.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	14 336.64
Serv. San. Denis Fortier inc.: Plastique agricole septembre.	1 630.12
Xérox Canada ltée : Service pour septembre.	134.05
Bell Mobilité : Service pour octobre.	155.56
Bell Canada : Service pour octobre.	348.99
A Grégoire & Fils ltée : Tubulure acéricole.	62.08
Mégaburo : Papeterie.	22.17

#### **Résolution : 2021-254**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

##### **États des revenus et dépenses au 30 septembre 2022.**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 septembre 2022, avec comparatif de l'année 2021, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 942 276.14 \$, et des déboursés au montant de 2 177 308.91 \$, laissant un solde en caisse de 44 982.80 \$.

##### **Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2022-255**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et greffier-trésorier**